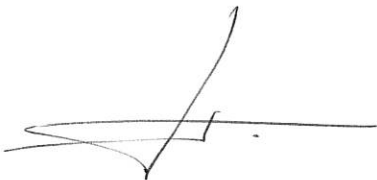


DÉLIBÉRATION DU COMITÉ SYNDICAL DU P.E.T.R. PAYS CENTRE OUEST BRETAGNE

Membres
23

Membres titulaires présents	Membres suppléants Présents votants
14	2

Date de convocation
21/12/2023

Acte rendu exécutoire transmis à la Préfecture le : 22.01.2024

Acte affiché le : 18.01.2024

Membres présent.e.s : Annick Barré, Tugdual Braban, Dominique Cogen, Renée Courtel, Jean-François Dumonteil, Catherine Henry, Joëlle Le Bihan, Rollande Le Borgne, Hubert Le Lann, Rémy Le Vot, Jean-Charles Lohé, Jacqueline Mazéas, Michel Morvant, Éric Prigent.

Membres excusé.e.s : Françoise Guillerm, Yann Jondot, René Le Moullec, Sandra Le Nouvel, Jean-Yves Philippe, Guillaume Robic, Bernard Saliou, Patrick Urien.

Suppléant.e.s présent.e.s votant.e.s : Paul Cozic, Éléonore Kogler.

L'An deux mille vingt-quatre, le 10 janvier, s'est réuni le Comité Syndical du Pays du Centre Ouest Bretagne (PETR), sous la présidence de Monsieur Jean-Charles LOHÉ.

Répartition des fonds du Contrat d'Objectifs Territorial (COT) Air, Énergie et Économie circulaire alloués par l'ADEME

Suite au Comité de pilotage du Contrat d'Objectifs Territorial (COT) Air, Énergie et Économie circulaire du 10 novembre 2023, aux propositions de l'ADEME, et sur proposition du Bureau, les membres du Comité Syndical sont amenés à délibérer sur la répartition des fonds COT de la manière suivante :

Dans le cadre du Contrat d'Objectifs Territorial Air, Énergie et Économie circulaire, 175 000 €uros maximum sont prévus pour répartition entre les 5 « EPCI » du territoire COB engagés dans la démarche. Ce montant est proportionné et conditionné à l'atteinte ou dépassement d'objectifs spécifiques par EPCI. Il est ainsi proposé une répartition « solidaire » de 35 000 €uros par EPCI qui seront alloués selon l'atteinte des objectifs spécifiques par EPCI.

Le Comité syndical du P.E.T.R
Après en avoir délibéré,
À l'unanimité,

- Valide la répartition « solidaire » de 35 000 €uros par EPCI qui seront alloués selon l'atteinte des objectifs spécifiques par EPCI

Le Président,
Jean-Charles Lohé

